

CT DGAC

COMITE TECHNIQUE DGAC DU 9 JUIN 2021

Le CT DGAC du 9 juin 2021 s'est tenu dans un contexte encore compliqué pour le transport aérien, « en plein brouillard » a dit le Directeur général. Le trafic repart progressivement depuis quelques semaines et on espère une amélioration cet été avec la mise en place du passe sanitaire au niveau européen.

En déclaration liminaire, FO a été le seul syndicat à alerter le Directeur général sur les dangers de la mise en place, au pas de charge, de la **Modernisation des Fonctions Support**. Sur les 4 domaines constituant les SIR et les pôles Achats, FO a demandé un GT par domaine (RH, Finances, Logistique et Informatique de Gestion) et un sur les conséquences prévisibles sur les agents. Le Directeur général a donné son accord pour que les OS puissent participer à ce chantier à travers ces GT.

Nouvelles modalités de télétravail

Le CT a examiné les nouveaux textes devant régir l'organisation du télétravail à la DGAC après la crise Covid qui a démontré toutes les possibilités offertes par le télétravail.

Ces textes (une note de gestion et une charte) sont issus des travaux du GT Sauvageot qui s'est tenu jusqu'en mars.

Ils prévoient la possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine (ou 12 jours par mois).

FO a voté pour (voir résultats du vote ci-dessous).

FO a obtenu la création d'un comité de suivi national qui supervisera la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

FO sera très attentif à ce que les cadres qui le souhaitent puissent aussi pleinement bénéficier du télétravail.

La mise en œuvre est prévue à partir de début septembre (en fonction de la situation sanitaire).

Dès la semaine prochaine, les services lanceront une campagne de recueil des demandes.

Pour	Abstention	Contre
FO (2) + CGT (3) + CFTD (1)	UNSA (2) + SNCTA (2)	-

CMCNA

Trois projets de textes ont été présentés :

- Un projet de décret relatif aux personnels assurant les services du contrôle de la circulation aérienne et relatif au CMCNA, modifiant le décret portant statut du corps des ICNA et modifiant le décret relatif au statut particulier du corps des TSEEAC.
- Un projet d'arrêté relatif au fonctionnement du CMCNA.

Ces deux textes visent à mettre en conformité le dispositif réglementaire suite à l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2015/340.

FO et la CGT font remarquer que certains articles du décret mériteraient d'être modifiés afin d'intégrer dans leur formulation le principe de la Culture Juste. La DSAC répond qu'un travail pourra être entrepris en ce sens.

- Un projet d'arrêté relatif au montant de l'indemnité attribuée aux médecins membres et experts du CMCN.

Sur ce point il est à noter que les montants ne sont pas à la hauteur de l'expertise rendue par les professionnels de ce comité. Néanmoins l'administration affirme avoir obtenu le maximum auprès du guichet unique.

Pour	Abstention	Contre
FO (2) + CGT (3) + UNSA (2) + SNCTA (2) + CFTD (1)	-	-

Agenda social pour la reprise

La loi de transformation de la Fonction Publique de 2019 a prévu la mise en place d'accord collectif contractuel dans toutes les administrations. Ces accords deviennent opposables comme c'est le cas dans le secteur privé.

Le DG a proposé de discuter rapidement d'un accord de méthode pour une négociation sur des grands thèmes en lien avec la stratégie DGAC pour la reprise à venir (transition écologique, digitalisation, qualité de vie au travail, égalité professionnelle hommes/femmes...). Cet accord ferait la transition vers un nouveau protocole social quand le trafic sera reparti.

Ce sujet important sera rediscuté lors du prochain CT DGAC avant fin juin.

Plan égalité Femme-Homme

Point reporté au prochain CT DGAC.

Expérimentation de la semaine de 4 jours pour les nouveaux parents

L'objectif est d'expérimenter un nouveau cycle de travail à partir de juillet 2021, jusqu'à fin 2022. Ce nouveau dispositif permet de tester pour les nouveaux parents un nouveau cycle permettant de réduire les demandes de temps partiel, afin de ne pas subir la baisse de revenu pour gérer par exemple les modes de garde des enfants.

Bilan lignes directrices de gestion de la mobilité en 2020

Point reporté au prochain CT DGAC.

Questions diverses FO

Budget

Point sur le budget 2021, la dette du budget annexe et la préparation du budget pour 2022.

⇒ Ce point sera abordé au prochain Comité de suivi de la Performance le 2 juillet.

Points européens

- Révision plan performance NA RP3, évolutions des taux de redevances (partage des risques du ciel unique européen pour 2020 et 2021).

- Réforme SES2+

⇒ Ces points seront abordés au prochain Comité de suivi de la Performance le 2 juillet.

Taux promus-promouvables

Où en est l'arrêté fixant ces taux promus-promouvables pour 2021 ?

⇒ **L'administration annonce des taux pro-pro pour les avancements en forte baisse, en 2021 et en 2022. Elle va les transmettre aux OS très prochainement. C'est le guichet unique Fonction publique/budget qui a imposé ces baisses. Les nominations interviendront quand l'arrêté aura été publié au JO.**

Groupe de Suivi Fermeture de l'activité ESBA

Les travaux de reclassement des agents ESBA ont commencé par la tenue d'une première réunion. Pour la poursuite des travaux, l'administration doit apporter aux agents des réponses aux questions suivantes :

- Régime indemnitaire particulier des ESBA (SDP avait reconnu que le sujet était sensible) : nous n'avons aucune ébauche de projet sur ce sujet.

⇒ **Pas de réponse de l'administration sur ce sujet, même si FO l'avait déjà mis à l'ordre du jour du CT du 17 mars ! Ce sujet serait-il difficile à traiter ?**

- Reconversion des personnels vers de nouvelles fonctions ; FO a demandé la mise en place en INCO de travaux pour réviser la famille OMSIE, afin d'y inclure les nouvelles compétences « surveillances de travaux ».

⇒ **L'administration s'est engagée à mettre à l'ordre du jour de la prochaine INCO le sujet des nouvelles compétences surveillances de travaux, qui pourraient déboucher sur une évolution de la famille OMSIE.**



Avenir des CDI-OE : AC84-16 sur fonctions Ouvriers d'Etat

Après avoir porté au CT DGAC du 17 mars dernier plusieurs questions concernant les CDI-OE (blocage de la mise en paie des heures supplémentaires, déroulement de carrière inconnu), la Sous-Direction des Personnels n'a pas apporté de réponses sur l'avenir de ces personnels qui sont venus renforcer les équipes Opérationnelles (Electrotechnicien, Maintenance Avions par exemple) ou Supports (Informatique, Logistique, Prévention). Nous vous demandons la tenue d'un GT qui permettrait de commencer à définir un parcours de carrière, en relation avec les travaux en cours autour de la simplification des avancements Ouvriers d'Etat.

- ⇒ **L'administration nous confirme que les déroulements de carrières des CDI-OE seront similaires à ceux des Ouvriers d'Etat. L'ensemble de mesures qui devraient être adoptées lors du GT Avancements OE seront ainsi applicable à l'ensemble de ces personnels. FO a rappelé que les premiers embauchés arriveront, début 2022, à 4 ans d'ancienneté première étape de l'avancement de groupe.**

FO demande des discussions rapides pour proposer un avenir à ces personnels !

Vos représentants FO:

Laurent NOTEBAERT, Dominique THOMAS, Olivier RICHARD, Franck DUPONT,
Eric LALLIS, Vincent BACHELIER.

